



REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le Mardi 07 Octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Hippolyte, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Patrick PASQUIER, Maire.

Conseillers en exercice : 14 Conseillers présents : 8 Absents : 5 Pouvoir : 4 Votants : 12

PRÉSENTS : Mesdames Martine CZAPEK-THINSELIN, Claire BELLANGER, Marilène CHARTRAIN, Catherine QUESNOT, Elsa RONSHEIM, et Messieurs Patrick PASQUIER, Alain MADEC, Hervé CHAPU.

ABSENTES SANS POUVOIR : Mmes Barbara FERGUSON et Christian RABUSSEAU.

ABSENTS AVEC POUVOIR : Mme Betty THÉODET avec pouvoir à Elsa RONSHEIM, Mme Sandrine PLAZA avec pouvoir Madame Martine CZAPEK-THINSELIN, Mme Bernadette CATRIN avec pouvoir à M. Alain MADEC et M. Alain JACQUES avec pouvoir à M le Maire.

Mme Elsa RONSHEIM a été nommée secrétaire de séance.

La convocation a été envoyée le 02/10/2025.

Le quorum étant atteint, les élus présents sont invités à se prononcer sur les points suivants :

RÉSULTATS DES DÉLIBÉRATIONS DU 07OCTOBRE 2025

- **2025-037 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30/06/2025.**

Lecture faite et sans observations à l'issue de l'envoi du dit Procès-Verbal aux membres du Conseil Municipal, le Procès-Verbal du 30 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

- **2025-038 : Avis sur le plan d'épandage associé au projet Ecopôle.**

Dans le cadre de la création d'un Ecopôle sur la commune de Châtillon-sur-Indre et Le Tranger au lieu-dit « Le Porteau », la société PAPREC-COVED a décidé de mettre en place une unité de méthanisation.

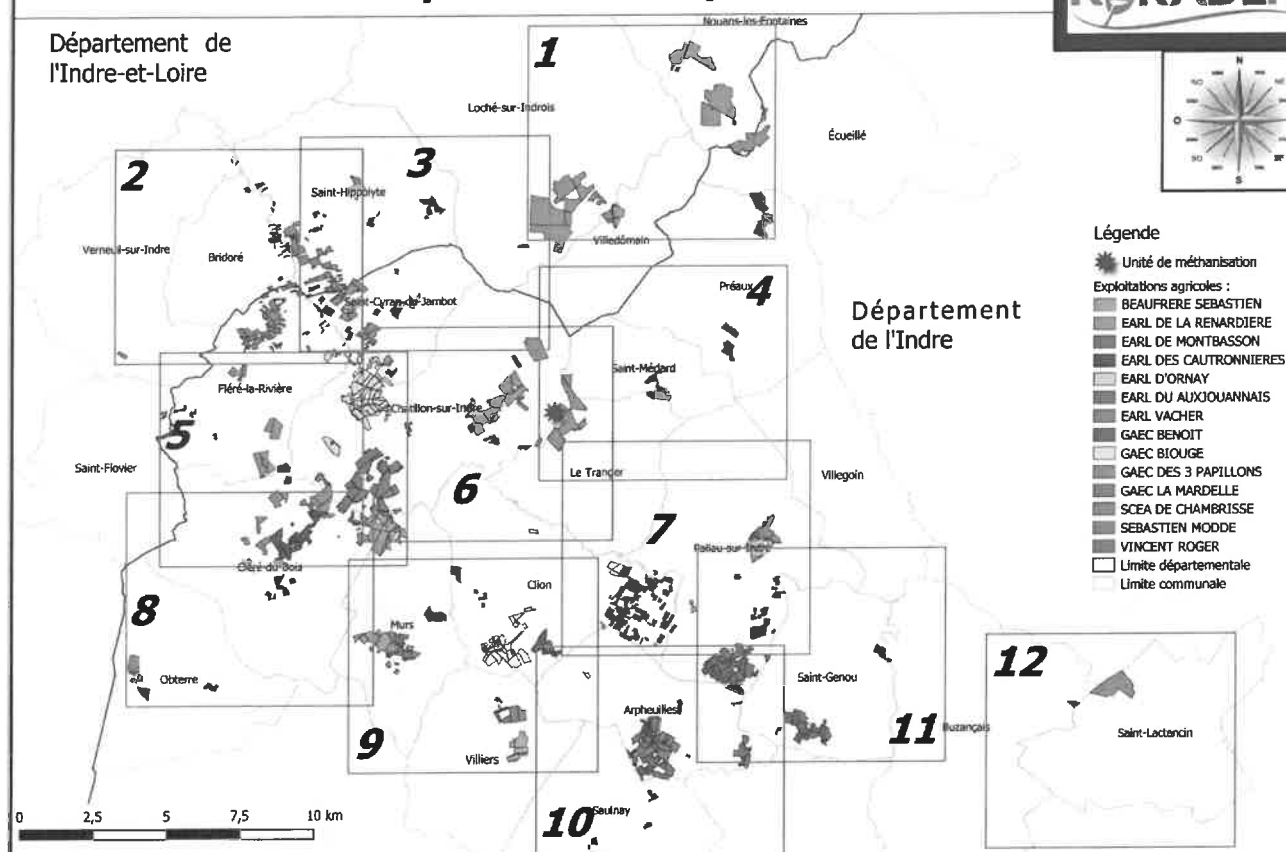
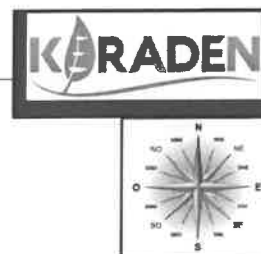
Le méthaniseur sera principalement alimenté par des matières premières d'origines agricoles comme des effluents d'élevage, des ensilages de cultures intermédiaires à valorisation énergétiques et des biodéchets.

Le GAEC « La Mardelle » de Saint-Hippolyte a accepté de mettre ses terres à disposition de la société PAPREC-COVED pour l'épandage, conformément au plan annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ÉMET** un avis favorable à la mise en place du plan d'épandage présenté par la société PAPREC-COVED dans le cadre de la création d'un Ecopôle.

Vue d'ensemble du parcellaire du plan d'épandage



2025-039 : Avis de la commune de SAINT-HIPPOLYTE sur le projet de parc solaire photovoltaïque au lieu-dit « BRAUD » et sur le lancement de la procédure de mise en compatibilité du document d'urbanisme par une déclaration de projet

M le Maire donne lecture du mail de Monsieur Thibaut de Chassey de l'Association APELTA transmis le 6 octobre dernier, Association pour la Protection de l'Environnement de Loches et des Territoires Avoisinants créée en 2018 et qui a pour objet la protection de l'environnement, notamment de la faune, de la flore, du patrimoine culturel et des paysages, contre toutes les atteintes et nuisances qui pourraient lui être portées, entre autres, par l'implantation et l'exploitation d'éoliennes et des équipements qui leur sont liés, sur le territoire de Loches et des communes avoisinantes.

Renseignements pris auprès de l'avocat de l'association, celui-ci préconise de ne pas délibérer ce soir sur le projet tant que le permis de construire n'est pas officiellement déposé.

M le Maire propose donc aux membres du conseil municipal de suivre cette recommandation.

Suivi à l'unanimité, ce point de l'ordre du jour est ajourné.

- **2025-040 : RH – Cartes cadeaux Noël aux agents.**

M le Maire informe le retrait de ce point à l'ordre du jour, celui-ci pouvant être traité sans délibération.

- **2025-041 : Village d'Avenir – appel à manifestation d'intérêt pour la reprise et l'exploitation de l'hôtel-restaurant LE RENAISSANCE.**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du conseil municipal,

Vu la propriété communale de l'ensemble immobilier situé au 1 avenue Capitaine Génin, composé notamment de l'ancien hôtel-restaurant dit *Le Renaissance*, de la maison voisine et des dépendances,

Vu l'inscription de la commune de Saint-Hippolyte au programme national *Villages d'avenir*,

Considérant la volonté de la commune de revitaliser son centre-bourg et de remettre en activité un équipement structurant en faveur de la vie locale, du tourisme et du maintien des services de proximité,

Considérant l'intérêt de relancer l'exploitation de l'hôtel-restaurant dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI), permettant de recueillir des propositions de projets, d'étudier leur faisabilité et d'engager des négociations avec des candidats intéressés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1 – Le Conseil municipal approuve le lancement d'un **appel à manifestation d'intérêt (AMI)** pour la reprise et l'exploitation de l'hôtel-restaurant communal *Le Renaissance*, ainsi que pour la possible adjonction d'une activité complémentaire (boulangerie, dépôt de pain, multiservices) dans les bâtiments attenants.

Article 2 – Le Conseil municipal **valide** la publication de cet AMI à compter du ~~31~~ ³⁴ Octobre 2025, dans l'intérêt de la commune et de l'avancée du projet.

Article 3 – Le Conseil municipal autorise Monsieur le maire à engager toute démarche nécessaire au bon déroulement de la procédure de sélection, à instruire les candidatures reçues et à proposer à une prochaine séance les modalités précises de mise à disposition ou d'occupation du site (bail, convention, cession éventuelle).

Article 4 – La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

● **2025-042 : Vente du C15 communal**

Suite à l'achat du Kangoo en 2024, M le Maire propose de vendre le C15 afin d'économiser une assurance auto, conserver un second véhicule ne semblant plus utile.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et pouvoir :

ÉMET un avis favorable à la vente du C15

CHARGE M le Maire du passage au contrôle technique du véhicule et de retenir le candidat le plus offrant.

Saint-Hippolyte, le 07/10/2025

Le Maire,
Patrick PASQUIER

La secrétaire
Elsa RONSHEIM

